



Audit & Strategy

EO2

**Société anonyme au capital de 2.551.209 euros
36 avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF
493 169 932 RCS NANTERRE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2023

Aux actionnaires,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EO2 relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 28 février 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mars 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation dont le montant net figurant au bilan au 28 février 2023 est de 1.366 k€, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur actuelle selon les modalités décrites dans les notes « Titres immobilisés », « Etat des immobilisations » et « Etat des provisions » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs actuelles.

Votre société comptabilise des provisions pour couvrir les charges estimées relatives aux attributions gratuites d'actions, tels que décrits dans la note « Etat des provisions ». Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société, décrites dans la note « Etat des provisions » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier l'application de ces approches.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financières et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ENTITE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Quincy-Voisins

Le 21 juillet 2023



Franck CHARTON
AUDIT & STRATEGY
FINANCE MANAGEMENT
Société de Commissariat aux Comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 28/02/2023 12			Exercice N-1 28/02/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	106 126	105 528	598	928	330-	35.56-
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	1 551	1 551				
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	21 826	15 813	6 013	12 340	6 327-	51.27-
	Autres immobilisations corporelles	147 015	97 096	49 920	65 879	15 960-	24.23-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	2 122 717	756 902	1 365 815	965 717	400 098	41.43	
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	671 142		671 142	61 429	609 713	992.56	
Prêts							
Autres immobilisations financières	51 503		51 503	109 017	57 514-	52.76-	
Total II	3 121 879	976 889	2 144 990	1 215 310	929 680	76.50	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	665 976		665 976	342 526	323 450	94.43
	Autres créances	6 450 570	64 022	6 386 548	4 769 935	1 616 613	33.89
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement	4 610 738		4 610 738		4 610 738		
Disponibilités	388 292		388 292	5 484 528	5 096 236-	92.92-	
Charges constatées d'avance (3)	63 918		63 918	54 483	9 435	17.32	
Total III	12 179 494	64 022	12 115 472	10 651 472	1 464 000	13.74	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	15 301 373	1 040 911	14 260 462	11 866 781	2 393 681	20.17	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an 38 142

(3) Dont à plus d'un an 2 726 400

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		28/02/2023 12	28/02/2022 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 551 209)	2 551 209	2 551 209		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	7 153 530	7 153 530		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	263 171	263 171		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
Autres réserves	1 203 624	1 210 944	7 319-	0.60-	
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)		1 302 807-	7 319-	1 295 488-	NS
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total I		9 868 726	11 171 534	1 302 807-	11.66-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques	188 000	188 000		
	Provisions pour charges	330 816		330 816	
	Total III	518 816	188 000	330 816	175.97
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		4 172	4 172-	100.00-
	Concours bancaires courants			941 607	
	Emprunts et dettes financières diverses	941 607			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		48 705	48 705-	100.00-
Dettes d'exploitation					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	222 227	226 505	4 279-	1.89-	
Dettes fiscales et sociales	2 683 174	227 326	2 455 848	NS	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	25 912	540	25 372	NS	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	3 872 920	507 248	3 365 672	663.52
Ecarts de conversion passif (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		14 260 462	11 866 781	2 393 681	20.17

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

3 872 920 507 248

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 28/02/2023 12			Exercice N-1 28/02/2022 12	
	France	Exportation	Total	Euros	%
Produits d'exploitation (1)					
Ventes de marchandises					
Production vendue de biens					
Production vendue de services	555 196		555 196	454 854	100 342 22.06
Chiffre d'affaires NET	555 196		555 196	454 854	100 342 22.06
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			33 881	22 579	11 302 50.05
Autres produits			1 387	3 494	2 108- 60.32-
Total des Produits d'exploitation (I)			590 463	480 927	109 536 22.78
Charges d'exploitation (2)					
Achats de marchandises					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)					
Autres achats et charges externes *			446 389	462 568	16 179- 3.50-
Impôts, taxes et versements assimilés			12 218	17 389	5 171- 29.74-
Salaires et traitements			884 814	266 045	618 769 232.58
Charges sociales			629 511	132 320	497 191 375.75
Dotations aux amortissements et dépréciations					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			22 617	15 833	6 783 42.84
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations					
Dotations aux provisions			330 816	1 000	329 816 NS
Autres charges			3 044	2 823	221 7.83
Total des Charges d'exploitation (II)			2 329 409	897 978	1 431 431 159.41
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			1 738 946-	417 051-	1 321 895- 316.96-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	28/02/2023 12	28/02/2022 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	118 890		118 890	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	118 890		118 890	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	402 902	90 000	312 902	347.67
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	402 902	90 000	312 902	347.67
2. Résultat financier (V-VI)	284 012-	90 000-	194 012-	215.57-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	2 022 957-	507 051-	1 515 907-	298.97-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	21 521		21 521	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	12 525	3 694	8 831	239.10
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	45 730		45 730	
Total VII	79 776	3 694	76 082	NS
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 021	635	386	60.75
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	97	18 118	18 021-	99.46-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	1 118	18 753	17 636-	94.04-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	78 658	15 060-	93 718	622.30
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	641 492-	514 791-	126 701-	24.61-
Total des produits (I+III+V+VII)	789 129	484 621	304 509	62.83
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 091 937	491 940	1 599 997	325.24
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 302 807-	7 319-	1 295 488-	NS

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

12 909

AUDITIS

EO2

36 avenue Pierre Brossolette

92240 MALAKOFF

ANNEXE DU 01/03/2022 AU 28/02/2023

AUDITIS
5 Rue René Char

21000 DIJON
03 80 74 90 50

ANNEXE

Exercice du 01/03/2022 au 28/02/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 14 260 462.05 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 555 195.95 Euros et dégageant un déficit de 1 302 807.45- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/03/2022 au 28/02/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Prise de participation dans la société LE PACTE DE GIENS

EO2 a souscrit à l'augmentation de capital de la SAS LE PACTE DE GIENS pour lui permettre d'acquérir 11 180 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 € avec un prix d'émission de 70 € soit un investissement total de 782 600 € permettant à EO2 de détenir 26% du capital de la société.

La société LE PACTE DE GIENS a réalisé un premier investissement en achetant les titres de la société SANPIMANUTEL qui exploite un complexe hôtelier et de résidence hôtelière, de restaurants et de débit de boissons.

A la suite de cette prise de participation, une avance en compte courant a été consentie à la SAS LE PACTE DE GIENS. Cette avance s'élevait à 2 726 400€ au 28/02/2023

Prise de participation dans la société EO2 BOURGOGNE FRANCHE COMTE

EO2 a souscrit au capital de la SAS EO2 BFC en acquérant 510 actions d'une valeur nominale de 40 € soit un investissement total de 20 400 € permettant à EO2 de détenir 51% du capital de la société.

La société a pour but la création d'une unité de production de pellets dans le Jura.

Mise en place d'un plan de rachat d'action

Un plan de rachat d'actions a été mis en place à compter de mars 2022 en vue de les utiliser à hauteur de 50% pour des attributions d'actions gratuites et de 50% dans le cadre de réduction de capital.

A la clôture de l'exercice, 196 734 actions avaient été rachetées par la société pour une valeur de 1 221 476 €.

Conformément aux finalités du plan, 98 367 actions ont été comptabilisées en disponibilités en vue de leur attributions gratuites et 98 367 actions ont été comptabilisées en immobilisations (actions propres en voie d'annulation).

ANNEXE

Exercice du 01/03/2022 au 28/02/2023

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Dans le cadre de la restructuration capitalistique de LEV,

- Cession de l'activité bureau d'étude pour un montant de 70 K€, activité créée et en développement progressif depuis 2 ans.
- Participation à 2 augmentations de capital par incorporation de créances en compte courant : 70 K€ et 65 K€
- Apport des titres de GREENTA dans un objectif que cette dernière devienne filiale à 100% de la société LEV
- A l'issue de ces opérations, EO2 détiendra 33% de la société LEV

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), de règlement ANC 2014-03 et suivants et de toute autre réglementation.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation retenues pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2022 au 28/02/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	106 126		
Terrains	1 551		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	21 826		
Installations générales agencements aménagements divers	10 487		
Matériel de transport	114 091		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	50 737		
TOTAL	198 692		
Autres participations	1 319 717		803 000
Autres titres immobilisés	61 429		985 479
Prêts, autres immobilisations financières	109 017		1 475 272
TOTAL	1 490 162		3 263 751
TOTAL GENERAL	1 794 980		3 263 751

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			106 126	
Terrains			1 551	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			21 826	
Installations générales agencements aménagements divers			10 487	
Matériel de transport		28 300	85 791	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			50 737	
TOTAL		28 300	170 392	
Autres participations			2 122 717	
Autres titres immobilisés		375 766	671 142	
Prêts, autres immobilisations financières		1 532 786	51 503	
TOTAL		1 908 552	2 845 361	
TOTAL GENERAL		1 936 852	3 121 879	

Les immobilisations financières sont valorisées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur d'utilité est inférieure au prix d'achat.

Les cessions correspondent à 2 véhicules cédés dans l'exercice.

Prise de participation dans la société LE PACTE DE GIENS

EO2 a souscrit à l'augmentation de capital de la SAS LE PACTE DE GIENS pour lui permettre d'acquérir 11 180 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 € avec un prix d'émission de 70 € soit un investissement total de 782 600 € permettant à EO2 de détenir 26% du capital de la société.

La société LE PACTE DE GIENS a réalisé un premier investissement en achetant les titres de la société SANPIMANUTEL qui exploite un complexe hôtelier et de résidence hôtelière, de restaurants et de débit de boissons.

A la suite de cette prise de participation, une avance en compte courant a été consentie à la SAS LE PACTE DE GIENS. Cette avance s'élevait à 2 726 400€ au 28/02/2023.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2022 au 28/02/2023

L'investissement dans la société Sanpimanutel a notamment été motivé par une perspective de forte plus-value. Néanmoins, la prise en compte de la fiscalité latente sur cette plus-value minore la valeur vénale des titres Sanpimanutel et par conséquent celle des titres pacte de gens.

Une dépréciation a donc été constatée dans les comptes avec une perspective d'une éventuelle reprise au fur et à mesure des développements de l'activité de la société Sanpimanutel.

Prise de participation dans la société EO2 BOURGOGNE FRANCHE COMTE

EO2 a souscrit au capital de la SAS EO2 BFC en acquérant 510 actions d'une valeur nominale de 40 € soit un investissement total de 20 400 € permettant à EO2 de détenir 51% du capital de la société.

La société a pour but la création d'une unité de production de pellets dans le Jura.

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	105 198	330		105 528
Terrains	1 551			1 551
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	9 486	6 327		15 813
Installations générales agencements aménagements divers	10 231	256		10 487
Matériel de transport	53 926	13 147	28 300	38 773
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	45 279	2 557		47 836
TOTAL	120 472	22 287	28 300	114 459
TOTAL GENERAL	225 670	22 617	28 300	219 987

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	330				
Instal.techniques matériel outillage indus.	6 327				
Instal.générales agenc.aménag.divers	256				
Matériel de transport	13 147				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 557				
TOTAL	22 287				
TOTAL GENERAL	22 617				

ANNEXE

Exercice du 01/03/2022 au 28/02/2023

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	188 000	330 816			518 816
TOTAL	188 000	330 816			518 816

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	354 000	402 902			756 902
Sur comptes clients	1 288		1 288		
Autres provisions pour dépréciation	109 752		45 730		64 022
TOTAL	465 041	402 902	47 018		820 924
TOTAL GENERAL	653 041	733 718	47 018		1 339 740

Dont dotations et reprises					
d'exploitation		330 816	1 288		
financières		402 902			
exceptionnelles			45 730		

La société EO2 avait accordé une caution dans le cadre d'un emprunt bancaire (co financé par les banques CIC et BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST) souscrit par la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE alors qu'elle était associée de cette SCI. EO2 a, par la suite, cédé sa participation dans cette SCI. Suite à la mise en redressement judiciaire de la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE, le CIC a demandé, au cours de l'exercice précédent, la substitution en tant que caution au paiement des échéances de l'emprunt. Le 15/03/2022, EO2 a été condamnée à verser à la BANQUE POPULAIRE la somme de 86 040,96 €, également au motif de sa caution vis à vis de la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE. Ces demandes de caution sont contestées par la société EO2 dans la mesure où le protocole de cession des titres de la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE par lequel EO2 a cédé sa participation dans la SCI portait l'engagement de l'acquéreur d'obtenir la main levée de la caution d'EO2.

Par précaution, des provisions pour risque ont été constituées :

- au cours de l'exercice 28/02/2021, pour 97 K€ correspondant à la demande du CIC
- au cours de l'exercice 28/02/2022, pour 91 K€ correspondant à la condamnation en faveur de la BANQUE POPULAIRE.

Les participation dans la société MMR et RCAC d'une valeur de 350 000€ et 4 000 € ont été intégralement dépréciées pour tenir compte du risque d'absence de valeur vénale des titres à moyen terme.

Une dépréciation des titres pacte de gens de 402 902€ a été constatée sur l'exercice.

Le conseil d'administration du 18/08/2022 a voté la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur 317 652 actions.

Elles seront définitivement acquises aux bénéficiaires le 18/08/2023. Les bénéficiaires de l'attribution s'engagent à conserver les actions qui leur sont attribuées définitivement à l'expiration de la période d'acquisition applicable, pendant une période de conservation d'un an à compter de la date d'acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2022 au 28/02/2023

L'acquisition définitive des actions sera réalisée par voie utilisation des actions rachetées dans le cadre du plan de rachat d'actions en cours ou par émission d'actions nouvelles.

A la date d'arrêté des comptes, les hypothèses retenues pour la remise de ces actions sont les suivantes :

- Les actions rachetées et auto détenues au 28/02/2023 affectées à cette finalité, soit 98 367 actions, seront utilisées pour cette attribution.

- Le solde de 219 285 actions fera l'objet d'une émission d'actions nouvelles.

Ainsi, seul le coût des actions rachetées affectées à cette finalité, soit 610 741 €, a servi de base à la constatation d'une provision pour risques et charges calculée au prorata temporis de la période d'acquisition. Au 28/02/2023, cette provision s'élève à 331 k€.

Une charge à payer de 192K€ au titre de la quote part acquise de contribution patronale spécifique sur cette attribution d'actions gratuites a été comptabilisée. Elle représente les contributions patronales spécifiques sur cette attribution acquise à la date de clôture.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	722 645	709 284	13 361
Autres créances clients	665 976	665 976	
Taxe sur la valeur ajoutée	145 584	145 584	
Groupe et associés	6 262 852	3 536 452	2 726 400
Débiteurs divers	42 134	42 134	
Charges constatées d'avance	63 918	63 918	
TOTAL	7 903 109	5 163 348	2 739 761

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	222 227	222 227		
Personnel et comptes rattachés	516 430	516 430		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	466 484	466 484		
Impôts sur les bénéfices	1 581 483	1 581 483		
Taxe sur la valeur ajoutée	113 496	113 496		
Autres impôts taxes et assimilés	5 281	5 281		
Groupe et associés	941 607	941 607		
Autres dettes	25 912	25 912		
TOTAL	3 872 920	3 872 920		

Les dettes de personnel intègrent une provision pour prime brut de 500 K€ correspondant à l'intéressement des dirigeants au résultat courant consolidé.

Une estimation à hauteur de 600 K€ a été réalisée à la clôture soit une provision de 500 K€ en complément des 100 K€ d'acomptes déjà versés.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2022 au 28/02/2023

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions / parts sociales	1.0000	2 551 209			2 551 209

Au 28/02/2023, 207 327 actions sont auto détenues par la société EO2 pour une valeur totale de 1 281 879.70 euros.

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Evaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- logiciels informatiques de	1 à 3 ans
- brevets	7 ans
- agencements, aménagements des terrains de	6 à 12 ans
- constructions de	10 à 20 ans
- agencement des constructions	12 ans
- matériel et outillage industriel	5 ans
- agencements, aménagements, installations de	3 à 10 ans
- matériel de transport	3 à 5 ans
- matériel de bureau et informatique de	3 à 10 ans
- mobilier de	5 à 10 ans

ANNEXE

Exercice du 01/03/2022 au 28/02/2023

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieur à la valeur comptable.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	648 322
Total	648 322

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 832
Dettes fiscales et sociales	952 669
Total	1 009 502

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	63 918
Total	63 918

ANNEXE

Exercice du 01/03/2022 au 28/02/2023

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	11 171 534
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	7 319-
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	11 164 215
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	11 164 215
Variation en cours d'exercice	
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	11 164 215
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	0
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	0

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Rémunération annuelle des deux dirigeants : 348K€ (brut) dont 100K€ d'avance sur rémunération variable 2022/2023

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	3
Total	3

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	1 289 239-	
Résultat exceptionnel (hors participation)	78 658	
Résultat comptable (hors participation)	654 522-	

La société E02 est intégrée fiscalement avec les sociétés E02 AUVERGNE et DU CHADEAU . E02, en tant que société mère, conserve les économies liées à l'intégration fiscale.

Au titre de l'exercice, cette économie s'élève à 641 492€

ANNEXE

Exercice du 01/03/2022 au 28/02/2023

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes est de 18 000 euros hors taxes, correspondant aux honoraires suivants :

- au titre du contrôle légal des comptes pour 8 000 euros hors taxes
- au titre du contrôle des comptes consolidés pour 8 500 euros hors taxes.
- au titre des rapports spéciaux liés aux opérations sur le capital pour 1 500 euros hors taxes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		4 635 433
SAS DU CHADEAU Caution solidaire / emprunt	4 149 807	
EO2 Auvergne caution solidaire BPIF et B Popu	311 140	
RCAC caution solidaire 30% sur emprunt 600000	18 486	
PACTE DE GIENS caution sur emprunt 3 500KE	156 000	
Total (1)		4 635 433
(1) Dont concernant les filiales		4 635 433

Maintien de l'actionariat dans la société NEW SVM pendant toute la durée de l'emprunt contracté auprès de la BP AURA d'un montant de 1 220 000 € destiné au rachat des 2 500 titres de la société SVM

Engagement pris en cas de rupture de contrat : indemnité d'un montant forfaitaire égal à 24 mois de rémunération brute (part fixe et variable), sauf en cas de faute grave ou de faute lourde.

Engagements reçus

NEANT

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Le montant de l'engagement pour retraite s'élève à 17 924€ au 28/02/2023.

La société a poursuivi la méthode 1 de la recommandation ANC 2013-02 pour l'évaluation de ses engagements en matière de retraite.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	

ANNEXE

Exercice du 01/03/2022 au 28/02/2023

55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	5 692
35 à 44 ans	21 à 30 ans	12 232
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		17 924

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- départ à l'initiative du salarié
- taux de rotation faible
- taux d'actualisation 3.50 %
- Revalorisation de salaire : 2%
- Charges sociales retenues : Cadre 50%

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Déficits reportables antérieurs à l'intégration fiscale : Néant
Déficits reportables antérieurs à l'intégration fiscale : 1 148 197€.

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

La société EO2 est la société mère d'un groupe qui présente des comptes consolidés

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

E02
92240 MALAKOFF

Page : 25

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50%											
-57 DU CHADEAU	747 000	2 750 803	100.00	747 000	747 000	223 903			975 664		
-NEW SVM	284 750	98 135	60.00	170 850	170 850	365 630			30 178		
-55 WEYA	304 420	285 099	54.39	31 667	31 667	172 929		4 105 230	257 344		
-57 LEV	104 000	253 210	51.00	10 200	10 200	157 728		532 841	253 210		
-57 EO2 BOURGOGNE FRANCHE COM	40 000	65 679	51.00	20 400	20 400	2 148			65 679		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
-MMR	245 000	12 301	50.00	350 000		64 022		2 531 529	28 751		
-57 LE PACTE DE GIENS	43 000	856 566	26.00	782 600	782 600	2 726 400			730 434		
-RCAC	20 000	14 549	20.00	4 000		58 076		198 452	9 841		
-57 GREENTA	60 000	91 982	10.00	6 000	6 000	13 276		78 346	91 982		
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
-DIVERS	21 521	7710
-VNC ACTIFS CEDES	1	7750
-BONIS RACHATS ACTIONS	12 524	7783
Total	34 046	
Charges exceptionnelles		
-PENALITES	1 021	67120
-MALIS RACHATS ACTIONS	97	67830
Total	1 118	